

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-040 : Comité de Pilotage pour le plan d'actions 2025-2030 du Projet Alimentaire Territorial PAT

- Vu le *Projet Alimentaire Territorial PAT reconnu de niveau 2 le 27 octobre 2025 avec son plan d'actions 2025-2030* ;
- *Considérant les financements accordés par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités DREETS jusqu'au 30 juin 2026* ;
- *Considérant les financements accordés par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF pour l'année 2026* ;
- *Considérant les réunions de travail déjà effectuées avec les organismes concernés par ce PAT et celles à venir* ;
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026* ;

Le Projet Alimentaire PAT est composé des actions suivantes pour la période 2025-2030 :

- 1) Intégrer la filière agricole dans la lutte contre la précarité alimentaire (nouvelles actions portées par La Croix Rouge dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous ») ;
- 2) Actions de nutrition santé dont le soutien à la volaille de qualité (liens avec le Contrat Local de Santé et les professionnels de la volaille de Bresse) ;
- 3) Renforcer la filière de plaquettes bocagères bressanes en intégrant la gestion de la ripisylve (préservation des haies avec le développement de la filière de plaquettes bocagères bressanes créée par la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire) ;

4) S'appuyer sur la marque La Viande Bressane pour structurer les filières locales (relancées, la viande de bœuf, le porc, le poulet, le lapin, le canard, le dindon, le gibier, le poisson, etc.) ;
l'association des éleveurs allaitants bressans et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, du projet « Viande bressane » financé dans le cadre du LEADER 2014-2022) ;

5) Utiliser l'approvisionnement des collèges comme effet levier pour l'ensemble de la restauration collective, en partenariat avec le Département de Saône-et-Loire (massification, après une première expérimentation locale à concrétiser en partenariat avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, des commandes dans les cantines scolaires) ;

6) Sensibilisation des professionnels travaillant au contact des jeunes (dont les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) à l'alimentation (Pôles Enfance Jeunesse Familles PEJF des Communautés de Communes) ;

7) Mettre les outils de l'urbanisme au service d'une économie agricole valorisant le terroir bressan (Elaboration d'un SCoT valant PCAET et de nouveaux PLUi après celui de Terres de Bresse : préservation des terres agricoles, préconisations pour la gestion de l'eau, etc.).

Ces 7 actions correspondent aux 7 thématiques de l'instruction nationale du 10 juin 2025 relative à la reconnaissance des PAT de niveau 2 donc opérationnels.

Une 8ème action structurante intitulée « Appui aux investissements collectifs souhaités par les producteurs locaux » permettra d'accompagner des projets pour la transformation (exemple de la future conserverie à SAINT-USUGE, etc.) et la distribution (exemple de la nouvelle épicerie à DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, etc.).

Le bilan quantitatif et qualitatif de ces actions 2025-2030 devra permettre de justifier, auprès de l'Etat, la poursuite de ce PAT.

Pour mettre, correctement et collectivement, en œuvre ce plan d'actions 2025-2030 du PAT, il convient de créer un comité de pilotage partenarial et représentatif de l'ensemble des communautés de communes du Pays ; les partenaires concernés sont la DRAAF BFC, la DDT 71 et tous les organismes identifiés dans le plan d'actions ainsi que le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne.

Ce comité de pilotage sera présidé par le Vice-Président en charge du PAT et le secrétariat sera assuré par le (les) agent (s) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne missionné(s) sur ce dispositif.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CREE** un comité pilotage partenarial pour le plan d'actions 2025-2030 du Projet Alimentaire Territorial PAT.
- **NOMME** M. Didier LAURENCY, Mme Sonia DORMEYER, M. Stéphane BESSON, M. Jean-Pierre DALOZ, M. Frédéric CANNARD, M. Nicolas JACQUINOT, M. Alix TROSSAT, M. Stéphane GROS, M. Cédric TISSOT, M. Didier FICHET, Mme Christiane ESTELA comme membres du comité de pilotage partenarial pour le plan d'actions 2025-2030 du Projet Alimentaire Territorial PAT.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT


Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne